



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mutuelles

Question écrite n° 72012

Texte de la question

M. Gilbert Maurer souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'accord conclu le 7 mars 2001 par la Fédération française des industriels charcutiers, traiteurs et transformateurs (FICT). Cet accord comporte des garanties au profit du personnel non-cadre de ces entreprises en matière d'assurance décès, d'assurance invalidité permanente et totale ainsi qu'une rente éducation versée aux enfants à charge des salariés de cette profession. Il semble cependant que le ministère ne valide pas cet accord ce qui inquiète énormément les salariés concernés. Il souhaiterait connaître les raisons des hésitations du ministère ainsi que les intentions de ce dernier.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Maurer](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72012

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 244